

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre Decool et Jean-Pierre Bataille (14ème circonscription du Nord)

La proposition de loi de Jean-Pierre DECOOL sur le télétravail, sera examinée à la fin mai par l'Assemblée Nationale.

La proposition de loi visant à promouvoir le télétravail en France, déposée le 15 octobre 2008 par Jean-Pierre DECOOL et ses collègues Bernard GERARD (député du Nord) et Pierre MOREL-A-L'HUISSIER (Député de la Lozère), sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale dans le cadre d'un « paquet travail » destiné à relancer l'emploi dans cette période crise.

On se souvient qu'à la suite d'une collaboration très fructueuse avec l'Association Française du Télétravail et des Téléactivités (A.F.T.T.) implantée à Noordpeene, Jean-Pierre DECOOL et ses collègues avaient déposé une proposition de loi *visant à promouvoir le télétravail en France*, initiative soutenue par plus de 60 députés.

La démarche était alors fondée sur le constat suivant : alors que nos partenaires européens utilisent fréquemment le télétravail, la France est en retard sur ce point et ne compte que 7 % de télétravailleurs. Cette forme de travail innovante permet des gains de productivité pour les entreprises utilisatrices, mais également une plus grande liberté d'organisation pour le salarié, et facilite l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées, en favorisant le travail à domicile. Le télétravail, particulièrement compatible avec le développement durable, permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, en diminuant considérablement le nombre de trajets domicile - bureau - domicile.

Par la suite, Jean-Pierre DECOOL et Bernard GERARD avaient réussi à faire adopter, à l'unanimité, un amendement sur ce thème, au cours de l'examen du Grenelle de l'Environnement, et la proposition avait reçu le soutien du Président de la République, mais aussi des Ministres concernés : Jean-Louis BORLOO, (Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement

Durable et de l' Aménagement du Territoire) et Nathalie KOSCUISCOT-MORIZET (Secrétaire d'Etat chargée de l'Economie Numérique).

En mars dernier, Jean-Pierre DECOOL et ses collègues, chargés d'une mission par leur Groupe Parlementaire sur le sujet, ont décidé d'inclure leur proposition au coeur d'un « paquet travail », initiative de sept députés, destinée à prendre des mesures concrètes pour relancer l'emploi en cette période de crise économique. Outre le télétravail, cette proposition de loi globale visant faciliter le maintien et la création d'emplois, améliore et clarifie plusieurs dispositifs existants : les groupements d'employeurs qui permettent, en les mutualisant, d'offrir des emplois pérennes à partir d'emplois partiels ou temporaires, et donc de constituer des droits sociaux à proportion ; la mise à disposition de personnel ou « prêt de main d'oeuvre » qui permet, tout en préservant le lien d'emploi initial, de faire évoluer le parcours professionnel ; le soutien au contrat de professionnalisation qui crée et encourage le passage vers l'entreprise et l'emploi.

L'examen de ces thèmes par l'Assemblée Nationale débutera en Commission parlementaire le 13 mai 2009, et se poursuivra par le débat parlementaire dans l'Hémicycle du Palais Bourbon dès le 25 mai prochain. Il reviendra ensuite au Sénat de se prononcer sur ces mesures, avant leur leur adoption définitive.

L'aménagement et le développement des territoires par les télécommunications - Par Jean-Pierre BATAILLE Député-Suppléant, Conseiller Régional, Maire de Steenvoorde

La Région s'est fixée comme ambition que tous, citoyens, entreprises et acteurs publics, puissent avoir accès aux services de télécommunications dans des conditions satisfaisantes pour leurs usages actuels et futurs. Deux objectifs ont été définis :

- Accompagner les collectivités qui souhaiteraient résorber leur(s) zone(s) d'ombre du haut-débit :

La Région Nord-Pas-de-Calais co-finance l'intervention des bureau d'études techniques (à hauteur de 75% des coûts totaux) - afin de dimensionner les équipements - ainsi que les équipements en eux-mêmes (à hauteur de 80% comprenant 30% de fonds FEDER); les dépenses fonctionnement liées à l'exploitation technique et commerciale ne sont pas pris en charge par l'institution régionale. Après avoir assuré un débit de 512 Ko à tout le territoire régional, l'objectif est désormais de pouvoir offrir un débit de 2 Mo.

- **Accompagner les aménageurs de zones d'activités économiques afin que les entreprises qu'elles hébergent disposent d'un accès satisfaisant au haut-débit :**

L'objectif ici est de veiller à ce que l'offre de télécommunications corresponde à la demande. Concernant les Z.A.E. (Zones d'Activités Economiques) existantes, et pour les plus stratégiques d'entre elles, un état des lieux sera réalisé et des recommandations élaborées à l'intention des aménageurs. Pour les Z.A.E. en projet, l'enjeu est d'intégrer les télécommunications le plus en amont possible de la phase de conception. A cet effet, un travail de sensibilisation est en cours sur la base des référentiels techniques existants et, notamment du Label Très Haut-Débit de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (A.R.C.E.P.)

Jean-Pierre BATAILLE

L'Assemblée Nationale adopte la proposition de Jean-Pierre DECOOL sur l'initiation au défibrillateur cardiaque

Le 3 juillet 2008, Jean-Pierre DECOOL déposait, sur le bureau de l'Assemblée Nationale, une proposition de loi instaurant une initiation à l'utilisation du Défibrillateur Cardiaque Entièrement Automatique, au cours de la Journée d'Appel à la Défense. Cosignée par 110 députés, la proposition de loi avait été également déposée au Sénat quelques mois plus tard, par Alex TÜRK et Sylvie DESMARESCAUX, Sénateurs du Nord. Jean-Pierre DECOOL a saisi l'opportunité de l'examen du Projet de Loi sur la réforme de l'hôpital

et de notre système de santé, afin d'y insérer sa proposition de loi sous forme d'amendement. Largement soutenu par ses collègues et le Rapporteur du Texte, André FLAJOLET, Député du Pas-de-Calais, l'amendement reprenant la proposition de loi de Jean-Pierre DECOOL, a été adopté à l'unanimité lors de la séance de la Commission des Affaires Économiques du 4 février dernier, avant d'être adopté solennellement au cours de la Séance Publique, dans l'Hémicycle, quelques jours plus tard.

Pour lutter contre la crise, des mesures sociales concrètes...

- **Une prime de 500 € pour les travailleurs précaires :** elle sera versée aux personnes s'inscrivant comme demandeurs d'emploi entre le 1er avril 2009 et le 1er avril 2010, et ayant travaillé entre 2 et 4 mois. Elle concerne es personnes privées d'emploi et qui n'ont pas accumulé suffisamment de droits à l'assurance chômage pour être indemnisées, soit 240 000 personnes.
- **Une augmentation du minimum vieillesse de 6,9% :** A l'occasion de la campagne présidentielle, le Président de la République s'est engagé à revaloriser le « minimum vieillesse » de 25% d'ici à 2012, pour les personnes seules. Dès mars 2008, une prime de 200 euros a été versée à l'ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse (personnes seules et couples). En 2009, une revalorisation de 6,9% est effective depuis le 1^{er} avril, et porte le montant du minimum vieillesse de 633 à 677 euros. Cette mesure concerne l'ensemble des personnes seules bénéficiaires du minimum vieillesse, c'est à-dire les retraités les plus modestes. Concrètement, 400 000 personnes seules toucheront, dès le début du mois de mai, 44 euros de plus chaque mois.
- **Versement d'une prime de Solidarité Active de 200 €, sans attendre la généralisation du RSA (prévue pour le 1er Juillet 2009) :** cette prime bénéficiera aux 4 millions de foyers allocataires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de parent isolé des allocations logement ou du revenu de solidarité active expérimental au titre des mois de janvier, février ou mars 2009. Le service de la prime de solidarité active sera assuré par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole. Les bénéficiaires n'auront aucune démarche à effectuer : le paiement de la prime sera effectué automatiquement.
- **Augmentation de 4,4% de l'AHA (Allocation Adulte Handicapé) :** 814 000 personnes handicapées bénéficieront d'une augmentation de 30 euros en 2009 de leur allocation, qui passera donc de 652 à 682 euros par mois. Cette revalorisation fait suite à une augmentation de 24 euros en 2008.
- **Une prime exceptionnelle de 150 € par mois pour 3 millions de familles modestes qui ont des enfants scolarisés de plus de 6 ans.**
- **L'instauration de bons d'achats de services à la personne d'un montant de 200 €** permettant de financer, selon le prestataire et le service, entre dix et vingt heures d'aide et de soutien dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse de garde d'enfant, ou d'assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Par ailleurs, cette mesure est également destinée à soutenir le secteur des services à la personne qui est pourvoyeur d'emplois durables et non délocalisables (130 000 créations d'emplois en 2007). Les personnes concernées sont les suivantes : 660 000 ménages bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, 470 000 familles ayant de jeunes enfants (c'est-à-dire les bénéficiaires du complément mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui ont 1 enfant et moins de 2 500 euros de revenus mensuels ; 2 enfants et moins de 3 300 euros de revenus mensuels ; 3 enfants et moins de 4 000 euros de revenus mensuels), 140 000 familles ayant un enfant handicapé et bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, et les demandeurs d'emploi.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com